

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 12 décembre 2024, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG429, le règlement numéro 2024-400 « **RÈGLEMENT VISANT LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION À L'ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 2020-343** ».

Le règlement numéro 2024-400 entre en vigueur le 16 décembre, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au [www.mrcvg.qc.ca](http://www.mrcvg.qc.ca).

Donné à Gracefield, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

**Joanie Courchaine**  
**Directrice générale**  
**Greffière trésorière**